

B.E.

Usumbura, le 26 octobre 1955.-

No 81/ 07592 /1986.-

SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT.-  
=====

TRANSMIS copie pour information à  
Monsieur le Directeur Provincial  
des Travaux Publics à U S U M B U R A.-

Le Directeur Provincial  
de l'Enseignement ff.,  
R. FIASSE.-

*R. Fiassé*

A Monsieur le Directeur de l'Office  
des Cités Africaines  
à

U S U M B U R A.-  
=====

ASTRIDA



2634

Ecole libre  
subsidée  
pour filles  
à NGAGARA.-  
=====

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien mettre en chantier les travaux de construction de 4 blocs de maisons aménagés directement en classes, au quartier 2, côté Sud-est de la cité de NGAGARA, au profit de la Congrégation des Révérendes Soeurs Missionnaires de Notre Dame d'Afrique.

Je vous saurais également gré d'adresser au Directeur provincial des Travaux Publics, pour inscription au projet de B.E.1957, la prévision des frais de réaménagement de ces classes en habitations (démolition des batteries d'installations sanitaires puis reconstruction des W.C. individuels, notamment). Je crois savoir que le montant s'élèverait à environ 125.000 frs.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération très distinguée.-

Le Vice-Gouverneur Général,  
Gouverneur du Ruanda-Urundi,  
Jean-Paul HARROY.-